Accusé de réception en préfecture
083-218300275-20260511-26-2026Communic-DE
Date de télétransmission : 11/05/2026
Date de réception préfecture : 11/05/2026

DEPARTEMENT du VAR
Arrondissement de Toulon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de La Cadière d'Azur

Séance du 29 AVRIL 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29 *Nombre de membres présents : 26* *Nombre de votants : 29* *Date de la convocation :* 16 Avril 2026	L'AN DEUX MILLE VINGT SIX Le Jeudi 23 Avril à 18 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Culturel, en session ordinaire du mois de MARS sous la présidence de Monsieur Robert DELEDDA, Maire. Quorum atteint

PRESENTS :

M. DELEDDA Robert., Mme LOISEAU Sophie, M. FOUASSIER Patrick, Mme MATTON-VERCELLINO Annick, M. FERRAND Karim, Mme COFFINET Florence, M. BOUDOT David, Mme GAUDISSARD Delphine, DUPRAZ Pascal , Mme DUTTO Jacqueline, Mme DRAPIER Nathalie, M. ESTRAYER Raymond, M. GOTSIRIDZé Lévan, M. PORQUET Christian, Mme KRAFFT Martine, M. MICHAUT Hervé, M. MOUTTE Michel, M. PARDELLI Steven, Mme VAN -CLEEMPUT Julie, Mme VIALA Adeline, M. BENOIT Marc, Mme BONIFAY Corinne, M. MARTINEZ Sébastien, Mme PARIS Francine, M. VERHAEGHE Martial, Mme SERGENT Christine.

Procurations : *(en vertu de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales)*

Mme AUTIN Stessye,	à	Mme LOISEAU Sophie
M DE FILIQUIER Clément	à	M. GOTSIRIDZE Levan
Mme ALI SAID Djihane	à	Mme VAN -CLEEMPUT Julie,

Absent excusé, non représenté : Néant

Absent non excusé, non représenté : Néant

Est nommée secrétaire de séance : Mme VAN -CLEEMPUT Julie

La séance a été ouverte à 18 h 30

26 – CREATION DE COMMISSIONS MUNICIPALES

La séance ouverte, Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) des commissions composées exclusivement de conseillers municipaux peuvent être créées.

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Accusé de réception en préfecture
083-218300275-20260511-26-2026Communic-DE
Date de télétransmission : 11/05/2026
Date de réception préfecture : 11/05/2026

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, les différentes commissions municipales doivent être composées de façon à respecter le principe de la représentation proportionnelle.

Le Maire en est le président de droit.
Le Maire propose les commissions suivantes et qui sont au nombre de 4.
Les membres du Conseil Municipal acceptent de voter cette délibération à main levée à l'unanimité

COMMISSION	Liste majoritaire	Liste minoritaire
Finances	**6 membres**	**1 membre**
Education, Jeunesse et sport	**11 membres**	**2 membres**
Urbanisme et travaux	**6 membres**	**1 membre**
Culture, Patrimoine et vie locale	**11 membres**	**2 membres**

Monsieur le Maire sollicite les propositions de candidatures.
Chaque liste procède à la proposition des candidatures.

Liste majoritaire	Liste d'opposition
1. Patrick FOUASSIER 2. Sophie LOISEAU 3. Hervé MICHOT 4. Levan GOTSIRIDZE 5. Raymond ESTRAYER 6. Stessye AUTIN	1. – Martial VERHAEGHE

III.3. CULTURE, PATRIMOINE ET VIE LOCALE

Liste majoritaire	Liste d'opposition
1. Delphine GAUDISSARD 2. Nathalie DRAPIER 3. Florence COFFINET 4. David BOUDOT 5. Adeline VIALA 6. Martine KRAFFT 7. Jacqueline DUTTO 8. Christian PORQUET 9. Annick MATTON VERCELINNO 10. Michel MOUTTE 11. Sophie LOISEAU	1. Francine PARIS 2. Corinne BONNIFAY

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Accusé de réception en préfecture
083-218300275-20260511-26-2026Communic-DE
Date de télétransmission : 11/05/2026
Date de réception préfecture : 11/05/2026

III.4. EDUCATION, JEUNESSE et SPORT

Liste majoritaire	Liste d'opposition
1. Pascal DUPRAZ	1. Christine SERGENT
2. Annick MATTON	2. -Sébastien MARTINEZ
3. Karim FERRAND	
4. Djihane ALI SAID	
5. Steven PARDELLI	
6. Lévan GOTSIRIDZé	
7. Clément DE FILIQUIER	
8. Julie VAN CLEEMPUT	
9. Hervé MICHOT	
10. Adeline VIALA	
11. Chistian PORQUET	

Les membres de l'assemblée
Monsieur le Maire entendu dans son exposé
A l'unanimité des membres présents et représentés

- Adoptent les compositions des commissions municipales telles que présentées ci-dessus.
- Autorisent le Maire à signer tout document afférent à l'objet de cette délibération

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

La secrétaire de séance
Mme VAN -CLEEMPUT Julie

MAIRIE DE LA CADIÈRE D'AZUR
83 (Var)

LE MAIRE
Robert DELEDDA

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355